

InfoCOUPE

29 août 2022

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2020-2039.

Les bûcherons de l'ONF vont réaliser des travaux de sécurisation aux abords des chemins sur les parcelles 113 et 119 ainsi que des coupes en futaie irrégulière sur la parcelle 106 sur le territoire de la ville de l'Etang-la-Ville.

Une coupe de sécurisation des chemins sur les parcelles 113 et 119



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelles	113, 119 et 106
Surfaces	1.5 ha + 7.52 ha = 9.02 ha
Type de peuplements	Chênes, châtaigniers et frênes
Volume de bois prélevé	Total : 405 m³ de bois
Date de début des travaux	Septembre/Octobre 2022
Durée du chantier	2 mois (113 et 119) et 1 mois (106)

Ainsi qu'une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 106



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons. Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

Après cette coupe ?

Les parcelles 113 et 119 vont bénéficier d'une coupe de sécurisation le long des chemins qui les traversent afin d'assurer la sécurité du public en prélevant les individus menaçant pour la sécurité des riverains et usagers de la gare.

La coupe sur la parcelle 106 va renouveler les peuplements tout en maintenant un paysage diversifié de grands et petits arbres. Lors de cette intervention, les arbres arrivés à maturité ou dépérissants seront coupés progressivement en dosant le prélèvement en quantité et en qualité. Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF**.

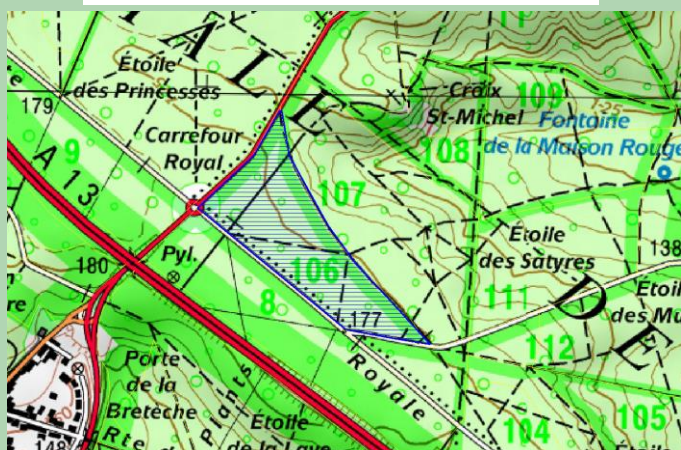
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

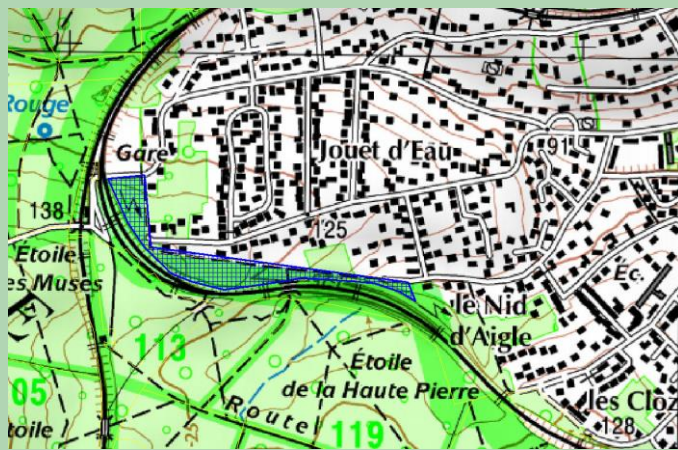
Plan des coupes p113, 119 et 106



Coupe en futaie irrégulière



Coupe de sécurisation



La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles. Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr